



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7395^e séance

Vendredi 27 février 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Liu Jieyi	(Chine)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gimolieca
	Chili	M. Llanos
	Espagne	M. Fernández-Arias Minuesa
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite l'Ambassadrice Heidi Tagliavini, Représentante spéciale de la Présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine, et l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan, Chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée en Ukraine, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à l'Ambassadrice Tagliavini et à l'Ambassadeur Apakan, qui participent à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Kiev.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Tagliavini.

M^{me} Tagliavini (*parle en anglais*) : Je prie le Conseil de bien vouloir m'accorder son attention à un moment qui pourrait marquer un tournant dans le conflit ukrainien.

Il y a quelques jours seulement, nous semblions en effet être au bord d'une guerre totale en Ukraine. Aujourd'hui, nous œuvrons activement à la désescalade, qui pourrait devenir un processus irréversible. Un cessez-le-feu durable et la poursuite de la désescalade, y compris le retrait de matériel militaire lourd sont, à notre avis, des conditions indispensables préalables à tout nouveau progrès sur la voie d'un règlement pacifique. Je tiens à redire que, à moins que les armes ne se taisent, il n'y aura pas d'espoir de stabiliser la situation, et encore moins d'espoir de paix.

Lorsque les premiers accords de Minsk ont été signés les 5 et 19 septembre 2014, le bilan des vies fauchées dans cette guerre s'établissait déjà à quelque 3 500 morts et un nombre encore plus élevé de blessés. Cinq mois plus tard, le 12 février, lorsque l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk et la Déclaration des quatre chefs d'État et de gouvernement ont été adoptés à Minsk, le bilan des

morts avait atteint le chiffre de près de 6 000 personnes, sans compter ceux qui sont disparus au combat. En plus des chiffres alarmants de tous ceux qui ont trouvé la mort au combat et dans les autres violences, on compte des milliers d'autres personnes grièvement blessées, de vastes zones entièrement dévastées, et enfin et surtout, plus de 1 million de déplacés et un nombre élevé de réfugiés en provenance de la zone de conflit. C'est un spectacle de tragédie humaine totale, et nous déplorons vivement le sort de chacune de ces victimes.

À ces chiffres tragiques il faut encore agréger le nombre important de morts et de blessés qui sont venus s'ajouter lorsque, en violation flagrante de l'accord de cessez-le-feu conclu récemment, les forces rebelles se sont emparées de la ville de Debaltseve contrôlée par l'armée ukrainienne, après d'intenses combats accompagnés de nouveau d'effusions de sang et de destructions. En outre, parallèlement aux combats livrés à Debaltseve, la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe s'est vu refuser plusieurs jours de suite tout accès et toute activité de suivi et de vérification.

Heureusement, nous avons assisté ces derniers jours à une réduction notable des hostilités, à une nouvelle vague de libération des détenus et, enfin, au début du retrait des armes lourdes de la ligne de séparation. Ces derniers faits sont encourageants. Nous espérons que cette tendance se maintiendra et sera suivie d'autres faits positifs.

Où en sommes-nous actuellement? À notre avis, si ces évolutions extrêmement positives ne se poursuivent pas, nous retomberons à nouveau dans un engrenage délétère produisant toujours plus de morts, plus de destructions, plus de déplacés et plus de réfugiés, et qui entraînerait presque certainement une crise encore plus grave, susceptible de déboucher sur une guerre de plus vaste portée. Et cela, nous ne pouvons l'accepter.

Nous saluons l'intervention active et l'engagement constant des chefs d'État et de gouvernement qui, notamment dans le cadre du « format de Normandie », s'emploient à stabiliser la situation et à trouver un règlement pacifique à la crise. Nous savons que nous sommes encore loin d'atteindre cet objectif, mais, grâce à la pose de ces jalons, une voie existe désormais. Avec en toile de fond les accords conclus au niveau politique le plus élevé, le Groupe de contact trilatéral a l'intention de jeter des ponts, de faciliter l'application de ces accords et de trouver concrètement des solutions pacifiques sur le terrain.

Si le cessez-le-feu se maintient et la désescalade se poursuit, le Groupe de contact trilatéral se tient prêt à prendre les mesures qui s'imposent en vue de la pleine application des Accords de Minsk et de la mise en place d'un mécanisme adéquat de surveillance et de vérification, au sein duquel la Mission spéciale d'observation est appelée à jouer un rôle de premier plan. Je remercie mon cher collègue et ami, l'Ambassadeur Apakan, de tous les efforts qu'il déploie en ce sens avec sa Mission.

Le Groupe de contact trilatéral est d'ores et déjà en train d'élaborer un certain nombre de pistes en vue de la constitution de groupes de travail, comme il est envisagé dans l'ensemble de mesures adoptées en février en vue de l'application des Accords de Minsk. Il me semble évident que ces groupes de travail doivent se concentrer d'abord sur les questions les plus importantes et les plus urgentes. Il s'agit des mesures relatives aux volets humanitaire et de sécurité, dont doivent bénéficier les populations qui ont besoin d'aide dans les plus brefs délais, ainsi que du dialogue politique sans exclusive à mener et du relèvement économique et social.

À mon avis, l'acheminement de l'aide humanitaire vers la zone de conflit et la population de cette zone, qui a cruellement besoin de la quasi-totalité des services et produits de base essentiels à sa vie quotidienne, doit être l'une de nos priorités absolues. Nous devrions pouvoir mettre en place un cadre mutuellement acceptable, définissant les règles et les procédures régissant ces efforts. En outre, il serait particulièrement utile que nous amenions toutes les parties à se mettre d'accord sur une mission d'évaluation des besoins humanitaires dans la région, composée de représentants d'organisations internationalement reconnues comme le Comité international de la Croix-Rouge, ainsi que des entités compétentes de l'ONU et d'autres organisations. Cette mission peut également, sur la base des conclusions auxquelles elle sera parvenue et de leur acceptation de part et d'autre, préparer le terrain en vue de la coordination des efforts de secours des différents acteurs. C'est en pensant à la situation humanitaire précaire qui règne dans la zone de conflit que j'ai élaboré, il y a quelque temps, un projet de document sur les modalités générales, que j'ai transmis à mes collègues au sein du Groupe de contact trilatéral, pour examen et suite éventuelle à donner.

En ce qui concerne les conditions dans la zone de conflit, je propose également que soient mis sur pied le plus tôt possible des plans et d'autres préparatifs

en vue de l'enlèvement des engins non explosés et de tous les autres débris de guerre dangereux, et ce dès que la situation sur le terrain le permettra. Compte tenu du nombre élevé de déplacés, nous estimons qu'il faut déployer des efforts supplémentaires pour alléger les souffrances de plus d'un million de déplacés et de réfugiés victimes du conflit, et faciliter la création de conditions favorables à leur retour sur leurs lieux d'origine.

J'en reviens à ce que j'ai déclaré au début de mon intervention. Nous semblons être à la croisée des chemins : soit nous courons le risque d'une nouvelle escalade du conflit soit, si le bon sens, le sens des responsabilités et l'humanité l'emportent, nous pouvons nous engager sur la voie de la paix tracée par les quatre chefs d'État et de gouvernement dans le cadre de leur récente rencontre à Minsk. En dépit de la complexité de la situation actuelle, nos espoirs et notre engagement ne faibliront pas. Je remercie les membres du Conseil de leur attention et de l'appui qu'ils apportent à tous nos efforts.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Tagliavini de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Apakan.

M. Apakan (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de cette occasion qui m'est offerte de l'informer de la situation en Ukraine. Depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.7311), un accord a été conclu à Minsk sur un ensemble de mesures en vue du règlement pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine. Nous nous en félicitons. Nous nous félicitons également de la déclaration des puissances présentes dans le cadre du « format Normandie » – la France, l'Allemagne, la Russie et l'Ukraine – et de leur détermination de veiller à la pleine mise en œuvre de l'ensemble des mesures adoptées à Minsk. Le Conseil de sécurité a entériné à l'unanimité cet ensemble de mesures et s'est félicité de cette déclaration. Nous œuvrons maintenant à leur pleine mise en œuvre.

L'ensemble de mesures adoptées à Minsk, qui forme un tout, prévoit un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel et le retrait des armes lourdes, suivis d'un processus politique comprenant des élections locales et une réforme constitutionnelle. À l'heure actuelle, le cessez-le-feu et le retrait des armes lourdes constituent la priorité et un préalable à la mise en œuvre de toutes les autres dispositions des documents adoptés

à Minsk. Néanmoins, immédiatement après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, les forces rebelles ont lancé des attaques de grande envergure autour de la ville de Debaltseve. Il s'agissait d'une tentative de création de nouveaux faits sur le terrain visant à changer les bases sur lesquelles repose l'ensemble de mesures qui venaient d'être adoptées. Ces attaques vont à l'encontre de la lettre et de l'esprit des accords de Minsk.

Aujourd'hui, je peux dire que durant ces derniers jours, les combats se sont considérablement réduits dans toute la zone de conflit, même si l'on a encore assisté à quelques déferlements de violence autour de l'aéroport de Donetsk et à proximité de la ville de Marioupol. Ces deux derniers jours, nous avons observé des signes indiquant que les deux parties prennent des mesures pour s'acquitter de leurs responsabilités en vertu des mesures adoptées à Minsk. En ce qui concerne le retrait des armes lourdes, hier, nos observateurs ont constaté à plusieurs endroits qu'un retrait des armes lourdes de la ligne de contact commençait à s'opérer. Bien que la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine n'ait pas été en mesure de déterminer l'origine ou les destinations finales de stockage de ces armes, cette évolution est bienvenue. Cependant, le processus n'en est qu'à ses prémices, et nous encourageons les parties à poursuivre dans cette direction. L'OSCE s'est vu confier plusieurs tâches directes en ce qui concerne la mise en œuvre de l'ensemble de mesures, dont une consiste à faciliter, observer et vérifier le retrait des armes lourdes du périmètre de sécurité qui a été délimité.

La Mission spéciale d'observation est prête à assumer cette responsabilité conformément à son mandat, mais nous allons avoir besoin d'informations de base plus précises pour nous en acquitter. Le 13 février, immédiatement après l'adoption de l'ensemble de mesures, nous avons écrit aux signataires pour leur expliquer clairement de quelles informations nous avons besoin pour que la Mission puisse faire son travail. Ces informations concernent notamment les armes lourdes en leur possession, l'endroit où se trouvent actuellement ces armes, les itinéraires qui seront empruntés pour le retrait et leur destination finale une fois celui-ci effectué. Les parties ont fourni des réponses, mais les informations transmises ne sont pas suffisantes. La Mission surveille les mouvements d'armes lourdes depuis cinq mois, mais il y a clairement une distinction entre cette activité, qui va se poursuivre, et notre capacité de vérifier que les armes ont bien été

retirées et entreposées en lieu sûr. L'exigence concernant les informations de base s'applique également à la surveillance du retrait des formations et mercenaires armés étrangers, autre responsabilité qui a été confiée à l'OSCE.

Suite à cette expansion de son mandat, la Mission spéciale d'observation compte aujourd'hui 451 observateurs, dont plus de 300 se trouvent dans les régions de Donetsk et de Lougansk. Dans ce contexte, il importe de noter que la Mission reste une mission civile à laquelle sont confiées des tâches qui se rapprochent du maintien de la paix. En outre, les opérations de la Mission relatives à la mise en œuvre des mesures adoptées à Minsk ne se limiteront pas à des tâches de surveillance le long de la ligne de contact ou à proximité. Nos opérations se dérouleront à l'intérieur et aux alentours de toute la zone de sécurité, qui est longue de plus de 400 kilomètres et large de plus de 140 kilomètres et qui couvre des segments importants de la frontière russo-ukrainienne. Cette énorme superficie, d'environ 50 000 kilomètres carrés, formera le cœur des activités de la Mission spéciale d'observation et va nécessiter des moyens et des processus opérationnels supplémentaires.

Cela englobe notamment le renforcement des capacités techniques de la Mission et l'augmentation des effectifs spécialisés dans ce domaine. Le travail de nos observateurs doit être complété par des moyens supplémentaires de collecte d'informations tels que l'imagerie satellite, le redéploiement d'un grand nombre d'engins sans pilote et de nouveaux moyens techniques de collecte d'images. Ces éléments ont été définis dans les documents de Minsk. Pour procéder à ce renforcement qualitatif des capacités de la Mission, nous devons coopérer étroitement avec l'ONU. Nous cherchons également à élargir la portée géographique des quatre équipes existantes situées à Lougansk, Donetsk, Kharkov et Dniepropetrovsk, les zones de responsabilité où nous prévoyons d'observer le cessez-le-feu et le retrait des armes lourdes. Cela pourrait nécessiter d'établir de nouveaux centres de patrouille afin de mieux couvrir la zone de retrait des armes.

Les mesures conclues en vue de l'application des Accords de Minsk laissent également espérer une amélioration de la situation humanitaire. À ce jour, toutefois, il reste plus d'un million de personnes déplacées, dont certaines se trouvent dans des situations désespérées. Le conflit continue de faire payer un lourd tribut à la population civile, en particulier à l'intérieur

et autour de la zone de conflit. La Mission spéciale d'observation, dans le cadre de son mandat, ne perdra pas de vue cet aspect du conflit et se concentrera sur les tâches y relatives dans toute l'Ukraine. Nous continuerons de faciliter l'aide humanitaire dans la mesure du possible et ferons de notre mieux pour venir en aide à la population grâce à notre large présence sur le terrain. Ce travail important dans les domaines des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la facilitation du dialogue contribuera à consolider la base sur laquelle repose la partie politique des Accords de Minsk.

Pour conclure, je répète qu'un cessez-le-feu complet et inconditionnel reste le fondement de la mise en œuvre des Accords de Minsk. La Mission spéciale d'observation peut et doit contribuer à ce processus et s'acquittera de son mandat de manière impartiale et en étroite coopération avec toutes les parties. Néanmoins, rien ne peut remplacer la ferme volonté politique de toutes les parties de parvenir à la paix et à la normalisation. Les documents de Minsk et le plan de paix du Président Poroshenko demeurent la voie à suivre pour rétablir la paix et la stabilité en Ukraine.

Enfin, je tiens à signaler également le travail précieux accompli par le Groupe de contact tripartite

et les efforts de l'Ambassadrice Heidi Tagliavini, avec qui nous coopérons étroitement et que nous remercions.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Apakan de son exposé.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Avant de lever la séance, je tiens à exprimer la sincère reconnaissance de la délégation chinoise aux membres du Conseil, en particulier mes collègues Représentants permanents et leurs équipes, et au secrétariat du Conseil, pour tout l'appui qu'ils nous ont fourni. Le mois a été très chargé en effet, mais nous sommes néanmoins parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Nous n'aurions pu le faire seuls ni sans le travail acharné, l'appui et les contributions positives de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, ainsi que du personnel des services de conférence. Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation française pour le mois de mars.

La séance est levée à 10 h 30.